



Montréal, le 18 octobre 2018

**Mémoire présenté par la SNAP Québec
dans le cadre de la consultation du BAPE
sur le dossier de la chasse au phoque gris sur l'Île Brion**

Présentation de la Société pour la nature et les parcs du Canada—Section Québec (SNAP Québec)

La Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) est un organisme à but non lucratif exclusivement dédié à la protection de nos régions sauvages publiques, autant en milieu marin que terrestre. Créée en 1963, elle compte 13 sections régionales à travers le Canada et un bureau national à Ottawa. La SNAP section Québec a vu le jour en 2001. Notre équipe travaille principalement à la création d'un véritable réseau d'aires protégées à travers la province, à la protection de la forêt boréale et à la bonne gestion des parcs et des aires protégées existants. Nous parvenons à nos buts par le biais de l'éducation et la sensibilisation, ainsi que par la coopération et la concertation avec des organismes environnementaux, les Nations Autochtones, le gouvernement, l'industrie, les communautés locales et autres.

Mise en contexte : rôle de la SNAP Québec aux Îles-de-la-Madeleine

Depuis quelques années, la SNAP Québec est impliquée dans le dossier de la mise en place d'une aire marine protégée aux Îles-de-la-Madeleine. Nous avons notamment tenu de rencontres d'information avec les acteurs locaux et développé du matériel éducatif et informatif. Nos actions de concertation ont aussi fortement contribué à la publication à l'été 2017 d'un communiqué conjoint inédit, signé par de nombreux groupes locaux incluant des chasseurs, des pêcheurs et des groupes environnementaux¹.

¹ <http://snapqc.org/communiqués/chasseurs-pecheurs-et-groupes-environnementaux>.



Synthèse des recommandations

Tout d'abord, nous rappelons que l'objectif premier des réserves écologiques est de préserver la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes du Québec. Nos recommandations visent l'atteinte de cet objectif, et se basent sur notre expertise sur les aires protégées, des discussions avec des partenaires aux Îles-de-la-Madeleine et la littérature scientifique. Par ailleurs, nous insistons sur l'importance de considérer la situation de l'Île Brion dans son contexte régional plus large, que ce soit du point de vue des phoques (chasse, écologie et recherche), de la conservation, ou des dynamiques politiques et des relations entre les différents acteurs impliqués. Délivrer l'impasse actuelle au sujet de la chasse au phoque sur les plages de l'Île Brion permettra la reprise de discussions sur d'autres enjeux, notamment concernant la création d'une aire marine protégée dans la région des Îles-de-la-Madeleine.

- ❖ *Recommandation #1 : Nous proposons de changer le statut de protection d'une portion des plages de l'Île Brion, sur la plage de l'ouest, en bas du phare et en prolongation de la zone hors réserve, mais dans un secteur bien défini, et ce jusqu'à la limite des hautes eaux, afin de permettre une chasse contrôlée et surveillée au phoque gris, et d'ainsi mettre en place une approche écosystémique et une gestion adaptative de cette portion de l'Île. Nous suggérons que deux possibilités soient étudiées à cette fin : 1) maintenir le statut de réserve écologique, mais modifier le plan de conservation, ou 2) changer le statut afin de transformer ces portions de plage en réserve de biodiversité.*
- ❖ *Recommandation #2 : Supporter la mise en place d'un processus de suivi écologique rigoureux sur l'Île Brion, à travers un programme gouvernemental et des partenariats de recherche avec des universités de la région.*
- ❖ *Recommandation #3 : Que le comité de gestion annoncé par le gouvernement en août 2018 donne une place importante à la communauté des Îles et que son mandat inclut de faire le lien avec d'autres aires protégées existantes et proposées aux Îles.*
- ❖ *Recommandation #4 : Afin d'assurer la viabilité du programme d'éducation environnementale qui doit être relancé sur l'Île Brion et d'améliorer l'expérience écotouristique de futurs visiteurs, nous suggérons de développer une concertation de l'offre de tourisme-nature autour de l'Île Brion en optimisant la gestion et la complémentarité de l'offre avec le Refuge faunique et la Réserve nationale de faune de la Pointe de l'est.*
- ❖ *Recommandation #5 : Offrir de programmes de soutien aux chasseurs de phoques afin de développer des techniques alternatives de chasse en haute mer.*



Détail des recommandations

Changement de paradigme en conservation dans les dernières décennies

Dans les dernières décennies, l'approche mondiale aux aires protégées a fait l'objet d'un changement de paradigme majeur. Le modèle préservationniste (mettre la nature sous une cloche de verre) tel que mis en place dans les réserves écologiques a été fortement contesté dans la littérature scientifique, notamment à cause des conflits avec les communautés locales et du braconnage qu'il engendre², comme c'est le cas actuellement sur l'Île Brion. Ces derniers ont des impacts négatifs en termes de conservation de la biodiversité, et nuisent donc à l'atteinte de l'objectif premier des aires protégées. D'autres approches qui reconnaissent l'humain comme partie intégrante des écosystèmes ont été développées³. Il a aussi été démontré qu'une approche participative (qui inclut une implication significative de communautés locales) mène à une meilleure gestion et atteinte des objectifs de conservation⁴. Par ailleurs, un consensus se dégage dans la communauté scientifique sur l'efficacité des réseaux d'aires protégées, avec divers degrés de protection (certaines zones très strictes et d'autres permettant certaines activités humaines incluant la récolte d'espèces) et objectifs de conservation, pour protéger la biodiversité ainsi que les services écosystémiques⁵. Nos recommandations vont dans le sens de ces approches aux aires protégées.

Recommandation #1 : Changer le statut de protection d'une portion des plages de l'Île Brion, sur la plage de l'ouest, en bas du phare et en prolongation de la zone hors réserve,

- ² Wilshusen, Peter R., Steven R. Brechin, Crystal L. Fortwangler, et Patrick C. West. « Reinventing a Square Wheel: Critique of a Resurgent “Protection Paradigm” in International Biodiversity Conservation ». *Society & Natural Resources* 15, n° 1 (2002): 17-40. <https://doi.org/10.1080/089419202317174002>.
Agrawal, Arun, et Kent Redford. « Conservation and Displacement: An Overview ». *Conservation and Society* 7, n° 1 (2009): 1. <https://doi.org/10.4103/0972-4923.54790>.
West, Paige, James Igoe, et Dan Brockington. « Parks and Peoples: The Social Impact of Protected Areas ». *Annual Review of Anthropology* 35, n° 1 (2006): 251-77. <https://doi.org/10.1146/annurev.anthro.35.081705.123308>.
- ³ Palomo, Ignacio, Carlos Montes, Berta Martín-López, José A. González, Marina García-Llorente, Paloma Alcorlo, et María Rosario García Mora. « Incorporating the Social–Ecological Approach in Protected Areas in the Anthropocene ». *BioScience* 64, n° 3 (1 mars 2014): 181-91. <https://doi.org/10.1093/biosci/bit033>.
- ⁴ Reed, Mark S. « Stakeholder participation for environmental management: A literature review ». *Biological Conservation* 141, n° 10 (1 octobre 2008): 2417-31. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2008.07.014>.
- ⁵ Woodley, Stephen, et al. « Meeting AichiTarget 11: What Does Success Look Like for Protected Areas Systems? » *Parks* 18, n° 1 (s. d.): 23-36.
Daniel Pauly et al., « Towards sustainability in world fisheries », *Nature* 418, n° 6898 (8 août 2002): 689;
Kirsten Grorud-Colvert et al., « Marine Protected Area Networks: Assessing Whether the Whole Is Greater than the Sum of Its Parts », *PLOS ONE* 9, n° 8 (1 août 2014): e102298,



mais dans un secteur bien défini, et ce jusqu'à la limite des hautes eaux, afin de permettre une chasse contrôlée et surveillée au phoque gris, et d'ainsi mettre en place une approche écosystémique et une gestion adaptative dans cette portion de l'Île. Nous suggérons que deux possibilités soient étudiées à cette fin : 1) maintenir le statut de réserve écologique, mais modifier le plan de conservation, ou 2) changer le statut afin de transformer ces portions de plage en réserve de biodiversité.

Gestion adaptative : Gestion souple qui permet de réagir aux changements observés, d'évaluer les actions prises et d'acquérir de nouvelles connaissances permettant d'améliorer en continu les mesures de gestion.⁶

Approche écosystémique : Gestion des activités humaines visant à assurer le maintien, aux échelles temporelles et spatiales appropriées, de la structure, de la fonction et de la composition des écosystèmes, ainsi que des phénomènes physiques, chimiques et biologiques qui les façonnent.⁷

Raisonnement : Le statut de réserve écologique est l'un de plus restrictif au Québec et au Canada (Statut Ia de l'UICN). La mise en place d'une approche plus flexible sur certaines portions des plages de l'Île Brion, dans un esprit de gestion adaptative et incluant des zones avec divers degrés de protection, permettrait une meilleure protection de la biodiversité. L'approche trop stricte actuelle ne tient pas compte du fait que l'établissement récent d'une importante population de phoque gris semble avoir de impacts sur les écosystèmes de l'Île. De plus, une chasse aux phoques a lieu de toute façon, mais de manière non contrôlée. Autant qu'elle se fasse de manière encadrée, surveillée et adaptée au milieu.

Nous suggérons que deux possibilités soient étudiées à cette fin. Premièrement, il pourrait être envisagé de maintenir le statut de réserve écologique, mais d'en modifier le plan de conservation. En termes de précédent au Québec, le piégeage des animaux à fourrure par les membres de la Nation Innue est permis dans la réserve écologique projetée Matamec⁸. Sinon, on pourrait aussi envisager de changer le statut afin de transformer ces portions de plage en réserve de biodiversité, une désignation qui permet, sous certaines conditions, la récolte d'animaux⁹.

⁶ https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PolitiqueParcNationaux_fr.pdf

⁷ Stratégie canadienne de la biodiversité : réponse du Canada à la Convention sur la diversité biologique, 1995.

⁸ <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-eco/matamec-nord/psc-matamec-nord.pdf>

⁹ http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/regime-activites/regime-activite-reserve-bio-aqua.pdf



Recommandation #2 : Supporter la mise en place d'un processus de suivi écologique rigoureux sur l'Île Brion, à travers un programme gouvernemental et des partenariats de recherche avec des universités de la région.

Depuis la création de la réserve écologique, le MDELCC y a effectué très peu d'actions de suivi écologique. Dans les dernières années, divers changements écologiques ont eu lieu sur l'Île Brion, dont l'arrivée des coyotes et l'établissement d'une importante population de phoques gris. Allouer des ressources financières conséquentes et former des partenariats de recherche avec l'UQAR ou d'autres universités permettraient notamment d'étudier les impacts liés à l'augmentation de la population de phoques gris sur les écosystèmes et aussi les impacts de la chasse, autant sur les phoques que sur les écosystèmes. Ceci permettrait également d'étudier les impacts de la présence d'espèces nouvellement introduites telles que le coyote. Finalement, ceci permettrait d'approfondir nos connaissances sur l'écologie régionale du phoque gris plus largement. Le Parc marin du Saguenay-St-Laurent est un exemple notable où de nombreux partenariats de recherches ont été établis avec diverses universités afin d'approfondir nos connaissances du milieu.

Recommandation #3 : S'assurer que le comité de gestion annoncé par le gouvernement en août 2018 donne une place importante à la communauté des Îles et que son mandat inclue de faire le lien avec d'autres aires protégées existantes et proposées aux Îles.

Raisonnement : À l'été 2018, Mme Melançon, alors ministre de l'environnement, a annoncé la création d'un comité de gestion pour l'Île Brion. Afin que ce comité contribue à rebâtir le lien de confiance entre la communauté de Îles et le gouvernement, les acteurs locaux, incluant les pêcheurs, les chasseurs et les groupes environnementaux, doivent y siéger. De plus afin que leurs actions soutiennent la conservation de la biodiversité dans la région, leur mandat devrait inclure d'étendre le lien entre la Réserve Écologique de l'Île Brion et les autres aires protégées existantes sur les Îles-de-la-Madeleine, et aussi de faire le lien avec le projet de création d'une aire marine protégée autour des Îles de la Madeleine.

Recommandation #4 : Afin d'assurer la viabilité du programme d'éducation environnementale qui doit être relancé sur l'Île Brion et d'améliorer l'expérience écotouristique de futurs visiteurs, nous suggérons de développer une concertation de l'offre de tourisme-nature autour de l'Île Brion en optimisant la gestion et la complémentarité de l'offre avec le Refuge faunique et la Réserve nationale de faune de la Pointe de l'est.



Raisonnement : Depuis la création de la Réserve écologique, le MDELCC y a été très peu investi, que ce soit en matière de ressources financières ou humaines. La communauté des Îles-de-la-Madeleine demande depuis plusieurs années, et de façon quasi unanime, la remise en état des bâtiments sur l'Île Brion et une reprise de activités d'éducation environnementale. L'ancienne ministre de l'environnement, Mme Isabelle Melançon, a annoncé plus tôt cet été des investissements de 500 000 \$ à cette fin. Nous espérons que cet engagement sera maintenu et rempli par la nouvelle ministre de l'environnement, Mme Chassé.

Dans le cadre de la réflexion qui sera amorcée autour de la mise à jour du projet éducatif, il sera primordial de les développer de concert avec celles offertes dans la Réserve nationale de faune et dans le Refuge faunique de la Pointe de l'est. Une telle approche contribuerait à rendre viables les activités écotouristiques et éducatives sur l'Île Brion. Vu la proximité de ces aires protégées, et les possibilités limitées d'offre d'activités sur l'Île Brion à cause du statut de Réserve écologique, il sera très pertinent de penser offrir de services et activités complémentaires entre les trois aires protégées. À cette fin, il pourrait être intéressant de profiter de la grande expertise de la SÉPAQ en matière d'éducation environnementale et d'offre écotouristique, et peut-être même d'envisager la création d'un parc National du Québec dans cette région. La juxtaposition d'aire protégées avec de statuts et des objectifs différents mais complémentaires existe ailleurs au Québec, par exemple dans le cas de la Réserve de Biodiversité projetée Judith-De Brésoles et la Réserve écologique du même nom, et aussi de la Réserve de biodiversité projetée Assinica et de la réserve de parc national du même nom.

Recommandation #5 : Offrir de programmes de soutien aux chasseurs de phoques afin de développer des techniques alternatives de chasse en haute mer.

La chasse aux phoques, tout comme la pêche, fait partie du patrimoine historique, culturel et identitaire des madelinots. Elle représente aussi une opportunité économique non négligeable. Comme toute tradition, cette pratique, fortement dépendante du milieu écologique local, a évolué en fonction des changements qui ont affecté ce dit milieu. Pendant des générations, les madelinots ont chassé le phoque du Groenland sur la banquise. Depuis quelques années, et dû aux changements climatiques, la banquise ne se forme plus en hiver. Les madelinots se sont donc tournés vers le phoque gris, qui lui met bas sur les plages. N'ayant pas développé de techniques pour le chasser en haute mer, la plage la plus facilement accessible pour eux est celle de l'Île Brion. Développer des techniques pour chasser cette espèce en haute mer leur permettrait de continuer à pratiquer la chasse, et de minimiser les impacts sur les écosystèmes de l'Île Brion.

